

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

WU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
WU le Décret N° I44/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
WU le Décret N° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
WU la Loi N° 60-32 du 28 Juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes;
WU la Loi N° 62-30 du 27 Juillet 1962, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne;
WU le Décret N° 306/PR/MISEN en date du 5 Août 1965, portant Réorganisation des Forces Armées Dahoméennes;
SUR Proposition du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Dahoméennes;
APRES Avis du Ministre de l'Intérieur de la Sécurité et de la Défense Nationale,

II) E C R E T E

ARTICLE IER:- Sont promus au Grade de Sous-Lieutenant les Elèves Officiers:

- TOGNISSO Anastase
- HOUNDOKIMOU Hounsa

ARTICLE 2 :- Le Présent Décret qui prend effet pour compter du 1er Octobre 1966 sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Fait à COTONOU, le 21 décembre 1966

Par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances et
des Affaires Economiques

Général Christophe SOGLO

N. S O G L O.

AMPLIATIONS:-

- Présidence de la République
- Ministère Défense Nationale
- Cdts G.S.-GT-I°BI-2°BI-S/GA- I°BPD
- Cabinet Militaire- DIRGEND -
- Tous Services -